

Veiller à la prise en charge de la santé bucco-dentaire de la personne accueillie

Objectifs :

- Comprendre les enjeux liés à la bonne santé bucco-dentaire des personnes accueillies
- Connaître les différentes pathologies et les facteurs favorisant leur apparition
- S'approprier les protocoles de prévention de l'hygiène bucco-dentaire et savoir les individualiser

Programme :

L'importance de la santé bucco-dentaire

- Une approche générale de la santé bucco-dentaire en institution
- L'oralité et les difficultés associées à un entretien adapté de la cavité buccale
- L'impact de l'alimentation sur la santé bucco-dentaire
- Le rôle et les responsabilités de l'équipe pluridisciplinaire dans la préservation de la santé bucco-dentaire
- La sensibilisation des patients et de son entourage aux enjeux de santé bucco-dentaire

Les affections et pathologies bucco-dentaires

- Les caractéristiques anatomiques de la cavité buccale
- Les pathologies dues à une hygiène bucco-dentaire insuffisante ou à une hygiène prothétique non-respectée
- Les impacts psychologiques, relationnels et communicationnels des problèmes de santé bucco-dentaires

Les soins d'hygiène bucco-dentaires et les techniques adaptées

- Les principes généraux de prévention de l'hygiène bucco-dentaire
- Les protocoles de soins quotidiens et les techniques de nettoyage de la cavité buccale
- Les appareillages et l'entretien des prothèses dentaires
- Le matériel et les précautions sanitaires adaptées aux pathologies des patients
- La santé bucco-dentaire en fonction des pathologies des personnes accueillies : la maladie parodontale et le diabète, les précautions liées au traitement du cancer et aux opérations chirurgicales, l'hygiène bucco-dentaire en soins palliatifs ou en unité protégée
- Les traitements médicamenteux favorisant l'hygiène bucco-dentaire

Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Co-construction des savoirs avec les participants afin d'ancrer plus durablement les acquis
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux
- Réflexions individuelles et collectives

- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

Profil du formateur : Formateur chirurgien-dentiste

Durée : 1 jour (7 heures)

Public : Tout professionnel d'un établissement

Prérequis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de prendre contact avec **Clara SPEICHER, Directrice et Référente Handicap** à l'adresse clara.speicher@coimparo.fr

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 51 10 76 92 ou par mail à l'adresse contact@coimparo.fr

Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente).